



© STEPHANIE LOPEZ

Cet automne, les mares étaient encore de faible niveau, de 20 à 30 cm en moins que les années précédentes. « C'est la première année qu'il y a si peu d'eau depuis nos aménagements » note Patrick Fosty qui sait le rôle important de ces mares pour accueillir la faune ; le marais de Rolle étant une des plus grandes zones humides d'Ariège.

LE MARAIS DE ROLLE

Une singularité des coteaux

Étendu sur 35 hectares, le marais de Rolle a été préservé de tout aménagement depuis son acquisition par les chasseurs. Aujourd'hui, l'association de chasse locale, la Fédération Départementale et la Fondation, propriétaires des lieux, en sont aussi les gestionnaires.

Pour le directeur de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège, Xavier Léal, le marais de Rolle est l'exemple même de la conservation d'un espace naturel pensé dans sa globalité, où les usages sont à la fois maintenus et permettent aussi de préserver la

biodiversité. Le marais de Rolle, situé sur la commune de La Bastide-de-Bousignac, est intégré au réseau Espaces Protégés par les Chasseurs en Occitanie (EPOC) qui existe depuis 2021. Ce sont environ 950 hectares de terres qui ont été acquis et sont gérés par les chasseurs sur le territoire régional,

« L'idée, c'était que ces espaces puissent bénéficier d'un plan de gestion environnemental et de les faire connaître » explique Lucie Gillioz, chargée de mission des espaces protégés au sein de la Fédération Régionale des Chasseurs, laquelle anime le réseau. « Parmi ces terres, il faut opérer un

tri, toutes ne sont pas bonnes à conserver et n'ont pas forcément d'intérêt » précise-t-elle. Il faut dire que la mise en place d'un plan de gestion environnemental et son application nécessitent des investissements ; financements qui proviennent à la fois des chasseurs (une partie du permis de chasser) et de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du projet "Chasse et préservation du patrimoine naturel sur les Espaces Protégés d'Occitanie" (CYN'EP). Certaines de ces terres, comme une partie du marais de Rolle, appartiennent à la Fondation de protection des habitats en faveur de la faune sauvage, ce qui les rend inaliénables et devant disposer d'un plan de conservation ; pour les autres, c'est à la volonté des propriétaires et des associations de chasse locales. « L'intérêt du réseau, c'est d'élaborer une gestion en lien avec la stratégie nationale des aires protégées » souligne la chargée de mission. Plus de 30 % du territoire d'Occitanie est aujourd'hui sous protection, 42 sites ont d'ores et déjà été identifiés et ont intégré le réseau EPOC, 13 sites font quant à eux l'objet d'une plaquette de présentation, dont le marais de Rolle, unique en Ariège.

LE MARAIS ET SA SINGULARITÉ

Mais la gestion environnementale de ce marais ne date pas de la création du réseau EPOC. Si, aujourd'hui, les acteurs cynégétiques font savoir qu'ils s'investissent dans la préservation des espaces, en Ariège, le marais de Rolle est depuis longtemps considéré par les chasseurs comme une zone exceptionnelle, singulière, avec des terres gorgées d'eau qui favorisent la venue de nombreuses espèces. « C'est une cuvette assise sur une belle épaisseur d'argile pure où stagne l'eau en hiver » explique Patrick Fosty, technicien cynégétique de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège, désignant le domaine comme étant une des plus grandes zones humides du département. On doit en partie sa préservation à la qualité médiocre de ses terres qui n'a pas favorisé l'agriculture intensive, « Il n'y a pas eu non plus de remembrement, les haies

Thomas Razat, Xavier Léal et Patrick Fosty évoquent le marais de Rolle, cette zone atypique située dans les coteaux qui favorise la biodiversité.



© STÉPHANIE LOPEZ

Le marais de Rolle fait partie du réseau EPOC ; il bénéficie d'un plan de gestion environnemental. Depuis son acquisition par les chasseurs en 2004, l'habitat y est désormais diversifié : prairie, bosquets, plan d'eau...

sont donc restées en place » ajoute le technicien qui sait que la présence de cette végétation est essentielle à la venue et au maintien sur place de nombreuses espèces. Si, autrefois, le pâturage y était pratiqué, ces terres ont ensuite souffert de la déprise agricole et ont très vite été envahies par

la végétation. « C'est Pierre Cabrol, dès 1992, administrateur de la Fédération, passionné des oiseaux et chasseur qui venait ici pour le gibier d'eau, qui m'a parlé de ce site » se souvient Patrick Fosty. Les chasseurs avaient pour habitude de pratiquer leur activité en ces lieux et, en 2004, l'Association



© STÉPHANIE LOPEZ



© STÉPHANIE LOPEZ

© STÉPHANIE LOPEZ

Autrefois, les terres étaient envahies par la fruticée ; des corridors ont été aménagés, rendant les lieux aussi particulièrement esthétiques.



Communale de Chasse Agréée (ACCA) de La Bastide-de-Bousignac fait l'acquisition de la mare située au cœur du domaine. « *Nous avons décaissé cette mare qui s'était en partie refermée et, au fur et à mesure, nous avons étendu le domaine* » explique Thomas Razat, trésorier de l'ACCA, cela via la Fondation et des financements de l'Agence de l'Eau. Les parcelles appartenaient à une multitude de propriétaires qui n'en avaient pas vraiment d'utilité. « *Le projet a plu et il n'y pas eu de réelles réticences* » exprime

Thomas Razat. Les chasseurs aménagent alors le site pour qu'il soit favorable au gibier et donc à une multitude d'autres espèces. Car, à l'époque, le marais avait un aspect différent : les parcelles avaient été délaissées et plus aucune prairie n'était présente ; à l'inverse, les aubépines et prunelliers avaient colonisé les terres.

Dès 2004, la priorité a été donnée à la restauration de la mare et à une meilleure gestion du système hydrologique. « *Sous terre, c'est une argile exceptionnelle* » insiste Patrick Fosty soulignant que des sondages à 4,5 m de profondeur ont déjà été réalisés pour y trouver de l'argile pure d'un jaune très clair. Toute l'eau qui tombe sur cette zone est de ce fait forcément retenue.

En parallèle, grâce à des chantiers écoles avec le lycée agricole de Pamiers, le pâturage est remis en place, pratique indispensable au maintien du site. « *Jusqu'à présent, avec un cahier des charges bien précis pour maintenir la biodiversité, pâturait un troupeau de Highlands, vaches écossaises qui*

aiment avoir les pieds dans l'eau » note le technicien cynégétique, désormais à la recherche d'un autre éleveur pour utiliser la zone.

« *Ici, c'est un endroit chassé donc qui favorise le gibier, mais la gestion doit à la fois profiter aux pratiques cynégétiques ainsi qu'à l'environnement général* » tient à rappeler Xavier Léal qui insiste sur l'intérêt d'une vision globale des espaces naturels. Et pour cela, l'important, c'est la diversité des habitats.



© STÉPHANIE LOPEZ

© PATRICK FOSTY

L'élevage est indispensable pour maintenir les espaces ouverts, ce qui a nécessité des aménagements spécifiques comme la mise en place des clôtures.

Depuis, la jacinthe de Rome, espèce protégée à l'échelle nationale, recolonise naturellement les prairies.





© FNC DOMINIQUE GÉST

GRÈBE CASTAGNEUX

© PATRICK FOSTY



SOUCHET

De nombreuses espèces évoluent dans le marais comme le grèbe castagneux, le souchet ou la bécassine des marais. Au total, ce sont près de 150 espèces d'oiseaux qui sont présentes dans la zone.

PROFITER À TOUS

Le marais de Rolle, depuis ces aménagements, abrite de nombreuses espèces. Parmi celles qui sont chassables, on relève les gibiers d'eau comme les canards souchet ou sarcelle..., mais aussi la bécassine des marais, les grives, nombreuses, les faisans, les lièvres ou les chevreuils...

Pour autant, Xavier Léal insiste, « *Ce n'est pas une zone uniquement dédiée à la chasse. Le marais n'est pas un sanctuaire pour les activités cynégétiques. Pour autant, c'est un site qui a l'avantage, tout en préservant la biodiversité, de ne pas y interdire les pratiques traditionnelles. Au marais, les usages ne sont pas exclus. C'est un site ouvert, un modèle type de ce qui devrait être fait partout* » dit-il, en comparant le marais au Domaine des Oiseaux, pourtant à l'origine pensé par les chasseurs et où leur présence est désormais incomprise et non souhaitée par certains. « *Le Domaine est devenu une vitrine environnementale, il a le mérite de jouer un rôle de vulgarisation en ce sens* » nuance le directeur de la Fédération.

Dès les premiers aménagements qui ont permis de maintenir l'eau sur le site, les chasseurs ont pu observer de nouvelles espèces. « *Aujourd'hui, on peut dire que le peuple-*

ment s'est stabilisé » exprime Patrick Fosty, fier d'avoir permis au râle aquatique et au grèbe castagneux de nicher au marais. Au total, on compte près de 150 espèces d'oiseaux présentes sur le marais : nicheuses, estivantes, de passage ou hivernantes ; 114 bénéficient d'une protection nationale.

Dans les inventaires précédents, le marais de Rolle était aussi considéré comme un site à responsabilité forte pour la reproduction de la pie-grièche ; une dizaine de couples y étant dénombrée. Cet oiseau qui a la particularité de stocker ses proies en les empalant sur des branches, est considéré comme en déclin en France depuis les années 1970.

Question flore, la jacinthe de Rome, entre autres, espèce rare et protégée, inféodée aux espaces ouverts et humides, envahie naturellement les prairies dès le printemps.

« *La nature est généreuse et résiliente* » formule Patrick Fosty, mais la vigilance sur le site doit être maintenue sur la pression pastorale notamment. « *Nous aimerions aussi avoir encore une meilleure gestion de l'eau et acquérir pour cela une parcelle clé, d'1,6 hectare à proximité* » projette le technicien de la Fédération, qui sait le rôle majeur du maintien de l'eau sur le site pour

© PATRICK FOSTY



BÉCASSINE DES MARAIS

la faune et la flore, rendant intéressante cette zone au printemps, mais aussi l'hiver. Les nouveaux projets, ainsi que de nouveaux inventaires, feront l'objet d'un nouveau plan de gestion en cours d'élaboration, le précédent étant devenu obsolète. Il sera valable pour une durée de 5 à 10 ans et permettra de prioriser les futures actions en faveur de la biodiversité ; l'objectif étant de maintenir en l'état ce site et de le pérenniser, le marais de Rolle représentant, pour la Fédération des Chasseurs de l'Ariège, une zone exceptionnelle, mais aussi un modèle de gestion conservatoire.

STÉPHANIE LOPEZ